



Recycler le verre, tout le monde y gagne !



Savez-vous que le verre est le seul matériau qui se recycle à l'infini ?

100% du verre collecté est recyclé. Après sa collecte, une série de tris permet d'éliminer les matières indésirables (papiers, infusibles comme la porcelaine par exemple). Le verre est ensuite broyé, on obtient ce qu'on appelle le calcin. Le verrier fait fondre le calcin à 1 500°C, puis il est soufflé pour devenir de nouveaux emballages en verre.

Le saviez-vous ?

- ▶ Chaque année, 3,7 millions de tonnes de verre sont produites, dont 2 millions issues du verre recyclé.
- ▶ 6 bouteilles sur 10 sont recyclées en France.
- ▶ On consomme chaque année près de 50 kg d'emballages en verre par personne ; 89 tonnes de verre ont été triées dans notre commune en 2013, soit 33 kg par habitant.
- ▶ Le recyclage du verre consomme moins d'énergie que sa fabrication à partir de matières premières.
- ▶ Le démélange, c'est-à-dire le tri du verre par couleur, permet aujourd'hui de séparer automatiquement par des moyens optiques le verre coloré du verre blanc, même après broyage, et donc de fabriquer du verre recyclé incolore.

Plus d'informations sur www.verre-avenir.fr

Le Grenelle de l'Environnement fixe des objectifs de recyclage de 75 % des emballages ménagers, et de diminution de 7% des tonnages d'ordures ménagères résiduelles.

En triant les bouteilles et pots en verre qui ne le sont pas jusqu'à présent, nous augmentons les quantités recyclées et diminuons d'autant les quantités de déchets de la poubelle.

Les industriels, de leur côté, font des efforts pour alléger leurs emballages : une bouteille de 350 grammes est passée à un poids moyen de 300 grammes, en moins de 10 ans.

Enfin, les verriers utilisent de plus en plus de calcin dans la fabrication des bouteilles, la température de fusion est moindre ce qui permet d'économiser de l'énergie grâce au recyclage du verre.

